

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.3 Document graphique

Ensemble de la commune au
1/5000 ème

Pièce n°4.3

Arrêté par délibération du
Conseil Municipal : 20/05/2025

Approuvé par délibération du
Conseil Municipal :

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR



INITIATIVE Aménagement et Développement
 Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70500 Vesoul Agence de Besançon
 Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 Tél : 03.81.83.53.29
 initiative@ad-ve.com

Légende :

ZONES URBAINES

- UA : Zone urbaine centre ancien
-  UB : Zone urbaine extension du village
-  UBS : Secteur de la zone UB où les sous-sols sont interdits
-  UBF : Secteur de la zone UB où la construction est limitée pour des raisons de risques liés au boisements
-  UES : Zone urbaine à vocation d'activités économiques où les sous-sols sont interdits

ZONES A URBAINISER

- AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat, soumis à OAP sectoriel
■ AU1 et AU2 : Secteurs de la zone AU

ZONE AGRICOLE

- ☐ A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles
- ☐ Ac : Secteur de la zone en lien avec le périmètre de protection de captage d'eau potable
- ☐ Ap : Secteur de la zone A de protection du paysage

ZONE NATURELLE

- N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels
 NL : Secteur de la N lié aux équipements collectifs et sportifs

Préscriptions réglementaires

- ✱ Bâtiment pouvant changer de destination vers de l'habitat

Secteurs concernés par des risques au titre des articles R.151-31 ou R.151-34

Risque mouvements de terrain Source : Atlas départemental des secteurs à risques de mouvements de terrain du Doubs

Indices karstiques:

- ◆ Source
- Grotte
- ▼ Perte
- Doline

Risque éboulement

-  Aléa Fort
 Aléa Moyen
 Falaise

Glissement de terrain

-  Secteurs à risque de glissement de terrain / aléa très fort
 Secteurs à risque de glissement de terrain / aléa fort
 Secteurs à risque de glissement de terrain / aléa moyen

Risque inondation et ruissellement Source : Commun

- »»» Ruissellements
- Zones inondables

Elements paysagers et écologiques repérés au titre des articles

L.151.19

- Mur en pierres sèches
- ★ Element ponctuel du bâti ou du paysage

L.151.23

- Haies ou alignements d'arbres
- Station de Gagée jaune
- Espace naturel préservé (bosquet, verger, îlot vert)
- /// Zones humides sources : DREAL, CBNFC et CEN
- /// Milieux humides source : DREAL
- Mares
- Bande de 300 mètres inconstructible à compter de la rive
- Bande réduite du fait de la présence de constructions à moins de 300 mètres

Autres éléments à titre d'information

- Bâtiments agricoles
 Périmètre de protection des bâtiments agricoles
 Liaison douce - Cheminement de randonnée à préserver
 Ligne électrique haute tension

- ① Emplacement réservé

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Surface (en m²)
1	Création de voirie piétonne	La commune de Montecheroux	510
2	Création de stationnement	La commune de Montecheroux	1088